



# Volcap Banks

**TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE<sup>(1)</sup> ET À L'ÉCHÉANCE, CI-APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ».**

**Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».**

- **ISIN** : FR001400HGG8
- **Période de commercialisation<sup>(2)</sup>** : du 2 mai 2023 au 11 août 2023.
- **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Émetteur** : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch Ratings A+)<sup>(3)</sup>. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'émetteur.

## **COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL**

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/CE).

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> La commercialisation du produit « Volcap Banks » pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.

<sup>(3)</sup> Notations en vigueur au 12 avril 2023. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

## POINTS CLÉS

- L'investisseur est exposé au marché actions et au secteur bancaire par le biais d'une exposition à l'indice EURO STOXX Banks® (code Bloomberg : SX7E, code Reuters : .SX7E) (l'« Indice ») pour une durée de 5 ans maximum. Le remboursement du Titre « Volcap Banks » est ainsi conditionné à l'évolution de cet Indice **calculé dividendes non réinvestis**. **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par les actions composant l'Indice.**
- Un remboursement<sup>(1)</sup> de l'intégralité du capital initial à la Date de Remboursement Final<sup>(2)</sup> :
  - Si, à la Date de Constatation Finale<sup>(2)</sup>, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial<sup>(3)</sup>.
  - **Sinon, un risque de perte en capital.**
- À l'issue de chaque année jusqu'à la Date de Remboursement Final<sup>(2)</sup>, un versement<sup>(1)</sup> d'un coupon fixe de 6%.
- L'investisseur accepte donc de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Indice et accepte un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance<sup>(2)</sup>.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Volcap Banks », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date de Constatation Initiale<sup>(2)</sup> (le 11 août 2023) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final<sup>(2)</sup> (le 25 août 2028). En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les titres de créance « Volcap Banks » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Volcap Banks » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

**Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de MAREX Financial qui commercialise le produit « Volcap Banks ».**

<sup>(1)</sup> Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

<sup>(2)</sup> Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

<sup>(3)</sup> Niveau de clôture à la Date de Constatation Initiale du 11 août 2023.

# AVANTAGES

---

- Un coupon annuel fixe : De l'année 1 à 5, un coupon fixe de 6% sera versé<sup>(1)</sup> à chaque Date de Paiement Annuel.
- Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance : À la Date de Constatation Finale, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> l'intégralité du capital initial à la Date de Remboursement Final. Le Taux de Rendement Annuel net maximum est alors égal à 4,88%<sup>(2)</sup>.

# INCONVÉNIENTS

---

- « **Volcap Banks** » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :
  - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
  - Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60% de son Niveau Initial.
  - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- Une faible variation de l'Indice autour du seuil de 60% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit « Volcap Banks » à l'échéance.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,88%<sup>(2)</sup>).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque de remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice EURO STOXX Banks®. La performance d'un indice « dividendes non réinvestis » est inférieure à celle d'un indice « dividendes réinvestis ».



<sup>(1)</sup> Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

<sup>(2)</sup> Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date de Constatation Initiale du 11 août 2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial.

## MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON FIXE

De l'année 1 à 5, à chaque Date de Paiement Annuel, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> :

Un coupon fixe de 6%

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'issue de l'année 5, à la Date de Constatation Finale, on observe le niveau de l'Indice :

- **CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final :

L'intégralité du capital initial majoré du dernier coupon fixe de 6% (décrit ci-dessus)  
(soit un TRA maximum net de 4,88%<sup>(2)</sup>)

- **CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est inférieur à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final :

La Valeur Finale de l'Indice<sup>(3)</sup> majorée du dernier coupon fixe de 6% (décrit ci-dessus)  
(soit un TRA net négatif)

Dans ce scénario, l'investisseur subit **une perte en capital**.

<sup>(1)</sup> Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

<sup>(2)</sup> Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

<sup>(3)</sup> La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

# ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

--- Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)

xx

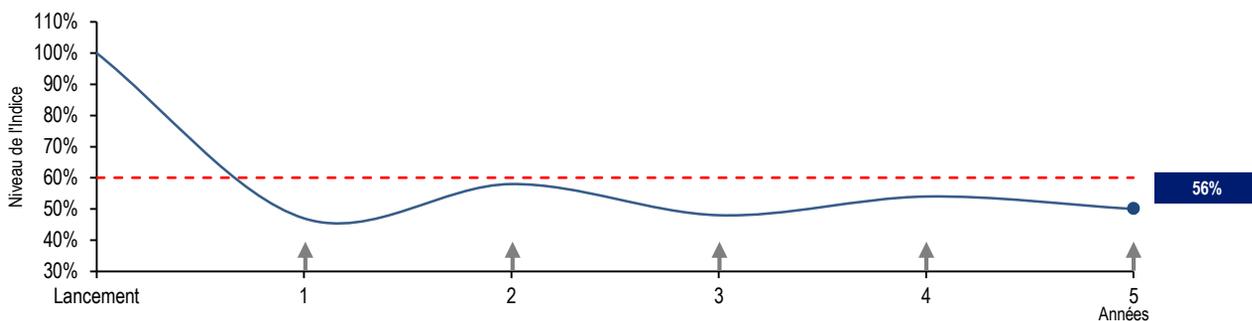
Remboursement effectif du produit

—● Evolution de l'Indice par rapport à son Niveau Initial

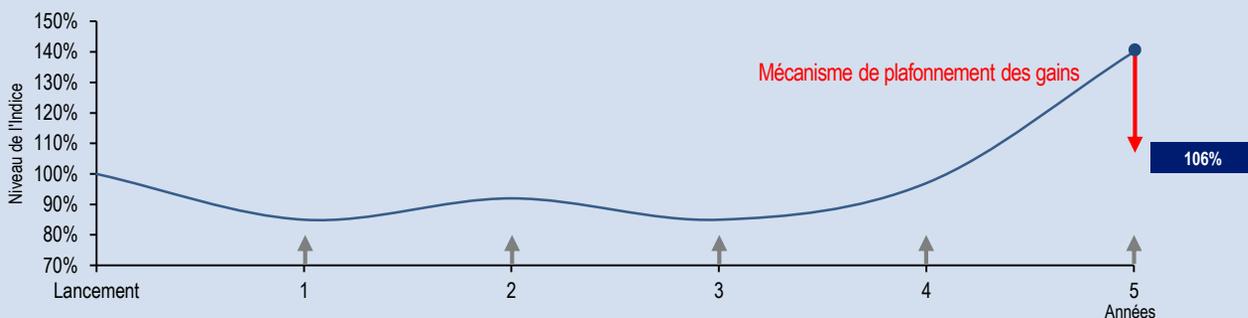
↑

Versement<sup>(1)</sup> du coupon fixe (6%)

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : INDICE FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



## SCÉNARIO FAVORABLE : INDICE HAUSSIER À LONG TERME



<sup>(1)</sup> Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

# ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : INDICE FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME

Les années 1 à 5, à chaque Date de Paiement Annuel, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon fixe de 6%.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à 50% de son Niveau Initial (soit une baisse de 50%) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final 50% du capital initial majoré du dernier coupon fixe de 6% (décrit ci-dessus), soit 56%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -5,97%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -13,71%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice.

**L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital.**

## SCÉNARIO FAVORABLE : INDICE HAUSSIER À LONG TERME

Les années 1 à 5, à chaque Date de Paiement Annuel, l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> un coupon fixe de 6%.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à 140% de son Niveau Initial soit au dessus du seuil de perte en capital à l'échéance : l'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Final l'intégralité du capital initial majoré du dernier coupon fixe de 6% (décrit ci-dessus), soit 106%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net maximum de 4,88%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 5,83%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

<sup>(1)</sup> Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

<sup>(2)</sup> Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## DESCRIPTION

L'indice EURO STOXX Banks®, dividendes non réinvestis, est composé des principales entreprises du secteur bancaire de la zone Euro ; c'est-à-dire fournissant un large éventail de services financiers, notamment banque de détails, prêts et transferts d'argent.

L'Indice est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited.

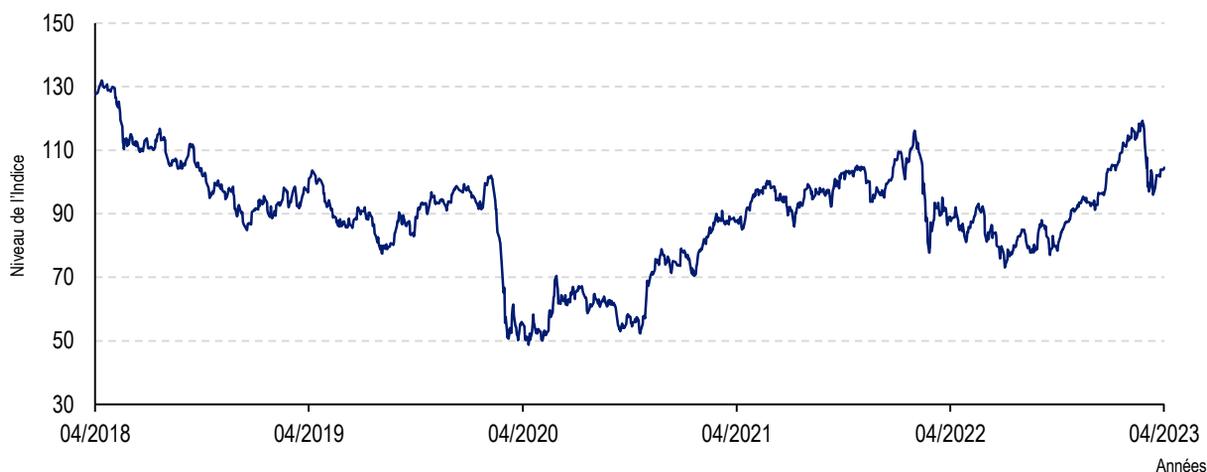
Le poids de chaque valeur dans l'Indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'Indice peut évoluer au cours du temps.

La composition de l'Indice est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.

Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'Indice, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.

Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX7E/>, code Bloomberg : SX7E Index, code Reuters : .SX7E, code ISIN : EU0009658426.

## ÉVOLUTION HISTORIQUE DE L'INDICE EURO STOXX BANKS® SUR 5 ANS<sup>(1)</sup>

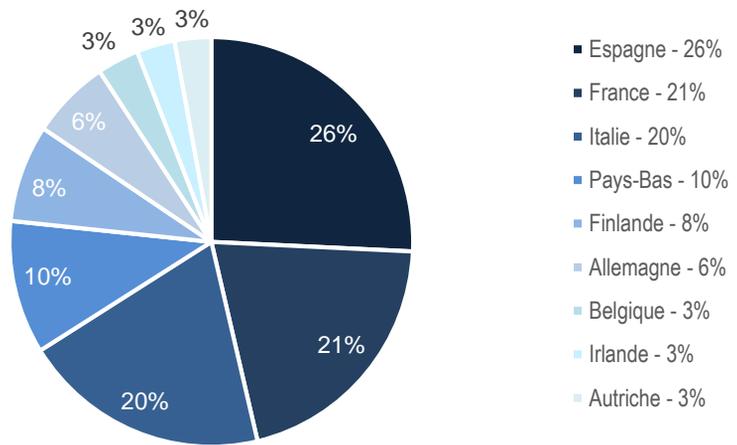


**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

<sup>(1)</sup> Source: Bloomberg, 12 avril 2023

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE<sup>(1)</sup>



<sup>(1)</sup> Source: Bloomberg, 12 avril 2023



## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

---

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.



# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

<b>Nature juridique</b>	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
<b>Émetteur</b>	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 12 avril 2023. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
<b>Devise</b>	Euro
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en Capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
<b>Code ISIN</b>	FR001400HGG8
<b>Éligibilité</b>	Comptes-titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
<b>Période de commercialisation</b>	Du 2 mai 2023 au 11 août 2023
<b>Prix d'Émission</b>	100% de la Valeur Nominale
<b>Prix d'achat</b>	100% du Prix d'Émission
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Durée d'investissement</b>	5 ans
<b>Niveau Initial</b>	Prix de clôture du Sous-Jacent à la Date de Constatation Initiale
<b>Date d'Émission</b>	2 mai 2023
<b>Date de Constatation Initiale</b>	11 août 2023
<b>Dates de Constatation Annuelle</b>	12 août 2024, 11 août 2025, 11 août 2026, 11 août 2027, 11 août 2028
<b>Dates de Paiement Annuel</b>	26 août 2024, 25 août 2025, 25 août 2026, 25 août 2027, 25 août 2028
<b>Date de Constatation Finale</b>	11 août 2028
<b>Date de Remboursement Final</b>	25 août 2028
<b>Sous-jacent</b>	Indice EURO STOXX Banks® (code Bloomberg : SX7E, code Reuters : .SX7E). L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par les actions composant l'Indice.
<b>Commission de distribution</b>	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 2,00% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
<b>Marché secondaire</b>	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du Support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
<b>Publication et périodicité de la valorisation</b>	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters, Telekurs et (BARX Investor Solutions).
<b>Diffusion des cours</b>	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse prévu, le Jour de Bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Reuters « FR001400HGG8=BARL ».
<b>Double valorisation</b>	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
<b>Offre au Public</b>	Oui - France UNIQUEMENT avec publication de prospectus
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France
<b>Cotation</b>	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Agent de calcul</b>	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.

## AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

## DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

**Offre au Public avec publication de prospectus :** Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 2 mai 2023, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 13 avril 2023 et du Document d'Enregistrement en date du 16 mars 2023 [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202023%20-%20CBI%20Registration%20Document%20\(16%20March%202023\)\(10254617033.1\).pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202023%20-%20CBI%20Registration%20Document%20(16%20March%202023)(10254617033.1).pdf) ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale sont disponibles sur les sites [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/prospectuses-and-documentation/GSSP%20BBPLC%20EU%20Base%20Prospectus%20\(Multi%20Asset\)%20\(CBI\)%202023%20-%20Approved%2013%20April%202023.pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/prospectuses-and-documentation/GSSP%20BBPLC%20EU%20Base%20Prospectus%20(Multi%20Asset)%20(CBI)%202023%20-%20Approved%2013%20April%202023.pdf) (Prospectus) et <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documents/structured-income-investors/prospectuses/#supplements> (Suppléments) et [https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BAR38GDOIFR001400HGG8\\_F\\_PC\\_N.pdf](https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/structured-income-investors/2023/BAR38GDOIFR001400HGG8_F_PC_N.pdf) (Conditions Définitives d'Émission) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

**Disponibilité du document d'informations clés :** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://barxis.barcap.com/FR/1/en/kidsearch.app>

## INFORMATIONS IMPORTANTES

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut.

**Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de MAREX Financial, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « Volcap Banks ».**

**Restrictions générales de vente :** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

**Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") :** L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

## AVERTISSEMENT DE STOXX LTD.

L'Indice EURO STOXX Banks® est la propriété intellectuelle (y compris ses marques déposées) de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants de licence (les « Concédants de Licence »), utilisé en vertu de la licence octroyée par STOXX. Les Titres basés sur l'Indice ne sont en aucun cas parrainés, approuvés, vendus ou promus par les Concédants de Licence, et aucun des Concédants de Licence ne peut être tenu responsable à ce titre.